

# Rapport 2021

## Comité de surveillance des finances

*État des finances du STTRC du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021*

*Présenté le 30 avril 2022 en Assemblée générale annuelle*

Le Comité de surveillance des finances du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (STTRC) s'assure que les états financiers soient justes et conformes à l'esprit du syndicat. Son mandat se retrouve au **chapitre IX des statuts et règlements**. Le Comité est (normalement) composé de trois personnes et d'un substitut. Elles sont élues par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Pour ce rapport, Marie-Claude Morin, Bernard Leduc et Pierre Chapdelaine de Montvalon se sont réunis virtuellement le 26 avril 2022.

Ce rapport se divise en deux sections :

### **A) Observations et recommandations**

### **B) Suivi des recommandations du rapport 2020 (présenté le 16 avril 2021)**

Bonne lecture!

## **A) OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Description du travail effectué :

- Étude et analyse des états financiers et des prévisions budgétaires;
- Vérification des relevés bancaires et des cartes de crédit;
- Vérification des résolutions financières adoptées par le bureau syndical;
- Vérification des rapports d'activités des élus;
- Discussion avec la secrétaire-trésorière Isabelle Montpetit

### **1. Vérification externe des finances du syndicat -**

En 2021, le comité avait recommandé le contrôle des états financiers par un vérificateur externe, un service offert par la CSN. Cela n'a cependant pas été effectué au moment de la rencontre du comité. La secrétaire-trésorière Isabelle Montpetit nous assure que c'est toujours son intention. Il nous semble important que cette vérification soit bel et bien faite chaque année. De plus, il serait pertinent que cet exercice soit réalisé avant les travaux du comité de surveillance des finances. Cela permettrait aux membres de bénéficier d'un regard professionnel externe.

### **Recommandation pour 2022**

Le comité de surveillance recommande que la vérification externe des états financiers par le contrôleur de la CSN soit faite au plus tôt pour l'année 2021. Par la suite, il est recommandé qu'une vérification soit effectuée pour chaque année subséquente, à temps pour que le comité des finances puisse en lire copie, avant l'assemblée générale.

## **2. Congés compensatoires syndicaux à écouler**

Certains militants ont accumulé des congés compensatoires dans le cadre de leurs activités syndicales, parfois depuis quelques années. Il serait important de trouver une façon d'écouler ces journées accumulées pour éliminer le passif « remise de temps » qui traîne aux états financiers et continue de croître. Rappelons qu'une résolution donnant un an pour écouler les congés compensatoires accumulés avait été adoptée le 11 mars 2020 en conseil syndical.

### **Recommandation pour 2022**

S'assurer que les congés compensatoires soient écoulés, pour des raisons de saines pratiques budgétaires.

## **3. Transparence**

Dans un souci de transparence, nous proposons que le syndicat mette plus facilement à la disposition des membres les résolutions qu'il a prises, incluant celles d'ordre financier. Comme le site Internet fera l'objet d'une refonte prochainement, ce serait l'occasion de donner un accès sécurisé aux membres pour qu'ils puissent consulter ces documents.

### **Recommandation pour 2022**

Que les procès-verbaux du bureau syndical et du conseil syndical soient rendus accessibles en ligne aux membres au moment de la refonte du site Internet du syndicat.

## **B) SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS PRÉCÉDENTS**

### **1. Congés compensatoires syndicaux à écouler**

#### **Recommandation pour 2021**

Que le syndicat s'assure que les militants écoulent les congés compensatoires accumulés au 31 décembre 2020, et ce, avant le 31 décembre 2021.

**Suivi.** Les enjeux avec la partie patronale semblent persister, ce qui complique l'écoulement de ces congés compensatoires. La créance liée aux remises de temps a continué d'augmenter au cours du dernier exercice. Il faudra régler le problème prochainement, comme proposé dans la recommandation pour 2022.

### **2. Vérification externe des finances du syndicat**

#### **Recommandations pour 2021**

Qu'une vérification externe des finances du syndicat soit réalisée pour l'année financière qui se terminera le 31 décembre 2021.

**Suivi :** Le contrôle par la CSN des états financiers de 2021 n'a pas été effectué au moment où le comité s'est rencontré. Isabelle Montpetit assure que c'est son intention de le faire.

### **3. États financiers comparatifs**

#### **Recommandation pour 2021**

Que les états financiers annuels soient présentés avec un comparatif détaillé de l'année précédente.

**Suivi:** Le comité de surveillance félicite la secrétaire-trésorière du syndicat pour l'ajout d'un comparatif détaillé permettant de mettre en perspective les états financiers d'une année par rapport à ceux de l'année précédente.

## **REMERCIEMENTS**

Le Comité de surveillance des finances remercie Isabelle Montpetit (secrétaire-trésorière) pour son travail et pour avoir répondu à nos questions.

Bernard Leduc  
Pierre Chapdelaine de Montvalon  
Marie-Claude Morin